

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 139 (2018)
Heft: 11-12

Artikel: Comment garantir une cire de qualité?
Autor: Tschuy, Marianne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Acide formique (acide)

Les mêmes indications s'appliquent aux acides qu'aux solutions alcalines, à la différence près que l'acide « fait bouillir » le tissu, c'est-à-dire que les protéines du tissu coagulent (nécrose de coagulation). Cela empêche une pénétration plus profonde de l'acide.

Mesures immédiates

Rincer longuement et rigoureusement à l'eau courante. Les yeux doivent absolument être maintenus directement sous le flux d'eau. Prendre ensuite un rendez-vous d'urgence chez votre médecin de famille ou se rendre aux urgences d'un hôpital.

Soufre (vapeur)

L'évaporation du soufre produit un gaz, le dioxyde de soufre. Ce dernier a un effet très corrosif sur de la peau humide, les yeux ainsi que sur les voies respiratoires supérieures et inférieures (nez, trachée, bronches, poumons).

Conséquences: douleurs thoraciques, toux, essoufflement, asthme, crampes laryngées et, dans le pire des cas, accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire).

Mesures immédiates

Si les maux susmentionnés surviennent dans les 24 heures, il est fortement recommandé de consulter le médecin de famille ou de se rendre aux urgences à l'hôpital.

Comment garantir une cire de qualité ?

**Marianne Tschuy, Service sanitaire apicole (SSA),
marianne.tschuy@apiservice.ch**

Les colonies hivernent, Noël approche à grands pas... L'apiculteur peut maintenant se consacrer à la transformation de la cire récoltée et fondu tout au long de la saison apicole.

La cire d'abeilles indigène est rare en Suisse. Il est donc très important que les apicultrices/les apiculteurs en prennent soin de manière aussi prospective que possible. Qu'est-ce que cela signifie ?

Les bonnes pratiques apicoles exigent qu'au moins un tiers des rayons soient renouvelés chaque année. Les cadres triés de même que les cadres à mâles operculés et découpés, la cire d'opercules et de constructions sauvages sont régulièrement fondus (dans la semaine qui suit). Ceci permet d'éviter le développement et la propagation de la fausse-teigne. Les blocs de cire peuvent facilement être stockés dans des caves fraîches et sèches jusqu'à leur transformation, par ex. à côté du miel.

En faisant fondre les rayons, les impuretés telles que des excréments des larves, des exuvies de pupes et la propolis sont éliminées. Si l'apicultrice/l'apiculteur utilise un cérificateur à vapeur, il récupère en peu de temps une cire au moins visuellement propre.



Abeilles en train de construire un rayon



Cire d'opercules

Photos © apiservice

Mais qu'en est-il des résidus ? Que peut faire l'apiculteur/l'apicultrice ?

Le principal responsable des résidus dans la cire est l'apicultrice/l'apiculteur. En fait, les produits liposolubles synthétiques de lutte contre la varroase constituent de loin la plus grande quantité de résidus détectés dans la cire d'abeilles. Si l'apiculteur/l'apicultrice n'utilise que les acides organiques recommandés par le SSA et le CRA (acide formique et acide oxalique), il/elle n'a pas à s'inquiéter : ceux-ci sont hydrosolubles et ne s'accumulent pas dans la cire.

Si l'apicultrice/l'apiculteur utilise les préparations apicoles Bayvarol ou CheckMite+, qui ne sont pas recommandées par le SSA et le CRA, leurs principes actifs fluméthrine et couma-phos s'accumulent dans la cire. Ceci est également valable pour les acaricides liposolubles synthétiques non autorisés en Suisse, comme l'Amitraze. Leurs résidus peuvent causer des dommages à long terme aux colonies d'abeilles, car les larves, très sensibles durant leur croissance, sont exposées quotidiennement à ces toxines à travers la cire d'abeilles. Si ces produits sont néanmoins utilisés, l'apiculteur/l'apicultrice doit trier et éliminer ces rayons contaminés en les apportant à la décharge de son lieu de domicile, dans un emballage étanche aux abeilles. Ils ne doivent pas être apportés chez un producteur de cires gaufrés, sinon ils entrent dans le circuit suisse de cire. D'ailleurs, l'Association suisse des commerces apicoles (VSI) et Bienen Meier ont défini une « Charte de la cire ».

Certains produits phytosanitaires liposolubles issus de l'agriculture peuvent également s'accumuler dans la cire. Cependant, leur quantité est peu importante et peut être

Charte cire
NOUS LE FAISONS - donc PRUDENCE !

Nous, commerces apicoles voulons de la cire non polluée.
C'est notre contribution à des produits apicoles exempts de résidus.

La cire constitue la base pour toutes les abeilles.
C'est leur lieu de naissance, leur maison et leur entrepôt, c'est pourquoi nous voulons les garder libres de résidus de produits synthétiques et d'influences néfastes.

La lutte contre les varroas n'est concevable qu'avec des moyens recommandés par le SSA et le CRA, tels qu'acide formique, acide oxalique et rayons-pièges. En guise de mesure, les commerces apicoles VSI et Bienen Meier ne vendent pas d'agents chimico-synthétiques, même si'ils sont autorisés. Checkmite, Perizin et autres petits remèdes n'ont pas leur place dans la ruche !

Tous les commerçants spécialisés refusent de reprendre de la cire d'abeille falsifiée avec de la stéarine ou de la paraffine. Nous mettons tout en œuvre pour que cette cire n'entre pas dans le cycle suisse de la cire.

Chaque commerce spécialisé se réserve le droit de refuser de la cire ou de prélever des échantillons de cire clairement attribuée à un client, ainsi que de les faire contrôler par des professionnels.

Chacun peut contribuer à garder notre cire suisse pure et non polluée !

La cire d'abeille est une question de confiance.
Vos commerces apicoles



www.vsi-schweiz.ch



Bienen Meier
www.bienen-meier.ch



Photo © apiservice

diluée grâce à l'ajout de la cire des cadres à mâles, d'opercules et de constructions sauvages.

Pour le bien de vos abeilles, renoncez aux « bonnes » affaires : le risque est élevé que cette cire bon marché soit contaminée par des acaricides et/ou de la paraffine et/ou de la stéarine. Une cire de haute qualité a son prix !

Plaquettes de cire

Vous trouverez de plus amples informations dans les aide-mémoire sous www.apiservice.ch/aidememoire :

4. Aperçu de la bonne pratique apicole
- 4.4. Renouvellement de cadres
- 4.4.1. Fondre les cadres

L'indispensable traitement hivernal antivarroa

Raphael Giossi, conseiller régional pour la Suisse du nord-ouest, Service sanitaire apicole (SSA), raphael.giossi@apiservice.ch

Un traitement à l'acide oxalique bien planifié et correctement effectué réduit l'infestation de varroas dans les colonies d'abeilles et leur permet de bien commencer la nouvelle année apicole.

Le traitement hivernal à l'acide oxalique constitue une partie importante de la lutte contre le varroa et contribue à la réduction de la population des acariens d'hiver. Le traitement à l'acide oxalique est non seulement efficace mais ne pose aucun problème en ce qui concerne des résidus dans le miel (en raison de la longue période entre le traitement et la pose des hausses).

À la fin de l'automne/vers la fin de l'année, les colonies d'abeilles commencent généralement une phase sans couvain. On peut observer que cela se produit plus tôt chez les colonies fortes et en bonne santé que chez les colonies faibles et petites. Au plus tard une période froide avec des nuits en dessous de zéro conduit à ce que même les plus petites colonies cessent de produire du couvain.